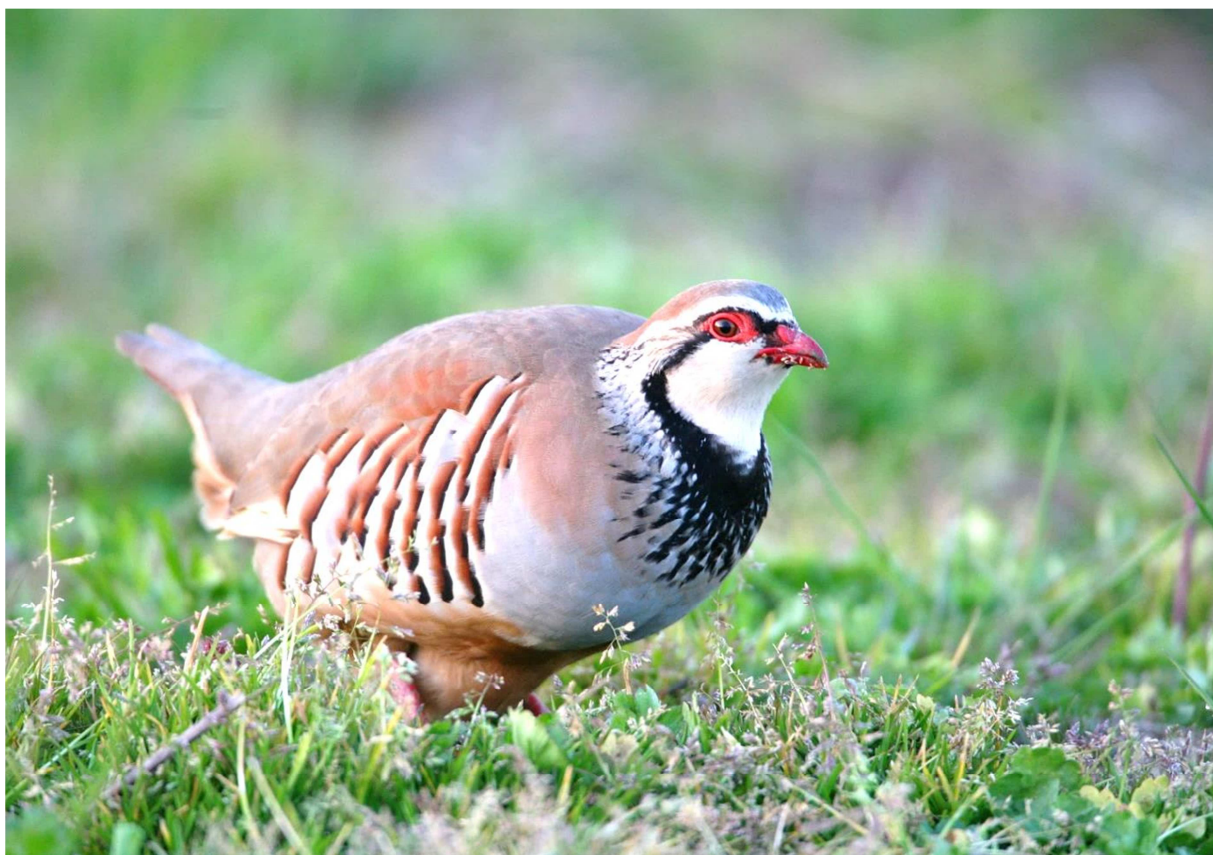


# Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

12/04/2014

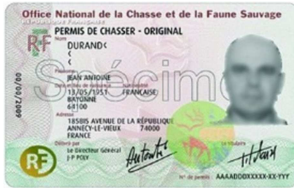
## Assemblée Générale



Halle Centrale  
**Villefranche de Lauragais**



Siège : 17 avenue Jean Gonord  
BP 85861  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél : 05-62-71-59-39  
Courriel : fdc31@chasseurs31.fr



# BILAN DES FORMATIONS 2013

La Fédération préconise et développe la sécurité. La formation est un bon moyen de mettre à disposition de tous les chasseurs et de leurs responsables, des méthodes, des outils, des conseils utiles pour la sécurité et le bien de tous.



# 516

## Permis de Chasser

candidats ont été formés au Permis de chasser en 2013 par la

FDC31, pendant les 5 sessions proposées sur toute l'année.

Le taux de réussite est de **92%**, soit un total de 474 candidats reçu pour cette partie théorique. Pour la partie Examen Pratique, 505 candidats se sont présentés à l'examen, 473 ont été reçus, soit un taux de réussite de 93,6 %.

Ces nouveaux chasseurs sont intéressés et motivés pour découvrir les différents types de chasse et sont la richesse du développement de la Chasse de demain.

Beaucoup d'entre eux recherchent des **territoires d'accueil**, la Fédération se propose de faire le lien entre eux et vous.

**N'hésitez pas à nous informer de vos possibilités d'accueil.**

## La Formation Chef de battue

# 1466

A ce jour chasseurs ont été sensibilisés sur la

sécurité lors des chasses collectives du Grand gibier.

En 2013 la FDC a organisé 6 sessions et 159 chasseurs y ont participé.

## La formation Piégeur agréé

Concernant la formation et l'agrément des piégeurs, la réglementation prévoit que les futurs piégeurs soient agréés par le Préfet. Tout demandeur d'agrément doit avoir suivi une formation spécifique dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs. L'agrément est de durée illimitée. En 2013 la FDC a organisé 2 sessions

et **86** nouveaux piégeurs ont été formés.

## La Chasse accompagnée

Cette formule a pour objectif de faire connaître la chasse par l'intermédiaire d'un parrain initiateur. Elle permet de chasser, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans et gratuitement pendant un an après une formation pratique élémentaire aux côtés d'un parrain détenteur du permis de chasser depuis plus de 5 ans, validé pour la saison cynégétique en cours.

En 2013, nous avons formé **43** nouveaux «chasseurs accompagnés»

## La Formation Chasse à l'arc

Pour découvrir ou officialiser votre intérêt pour ce mode de chasse, une formation spécifique chasse à l'arc est à votre disposition. Durant ce stage il est abordé l'aspect théorique, réglementaire et pratique de mode de chasse.

En 2013, 2 sessions ont été organisées pour **49** personnes.

## La Formation Hygiène de la venaison

La fédération propose des stages de formation afin de connaître les devoirs en matière de cessation de venaison et la traçabilité des denrées issues de la chasse.

En 2013, deux sessions ont été organisées pour **43** personnes participantes.

## La Formation Garde-chasse particulier

Cette formation permet de donner une base réglementaire et juridique au futur garde-chasse particulier.

En 2013 deux sessions de 2 jours ont été organisées pour **38** participants.

# COTISATIONS SOUMISES AU VOTE DES ADHÉRENTS

## Proposition Tarifs 2014/2015 – Budget Service Général

Validation nationale	95,00 €
dont solidarité dégâts de gibier	1,00 €
Validation départementale 31	72,00 €
dont Solidarité Nouveau chasseur	1,00 €
dont Solidarité Dégâts de gibier	1,00 €
Validation temporaire 3 jours	20,00 €
Validation temporaire 9 jours	35,50 €
Cotisation fédérale Nouveau chasseur	30,00 €

Adhésion territoriale ACCA, Sociétés et Privés	100,00 €
Frais de formation et de dossier Permis de chasser	25,00 €

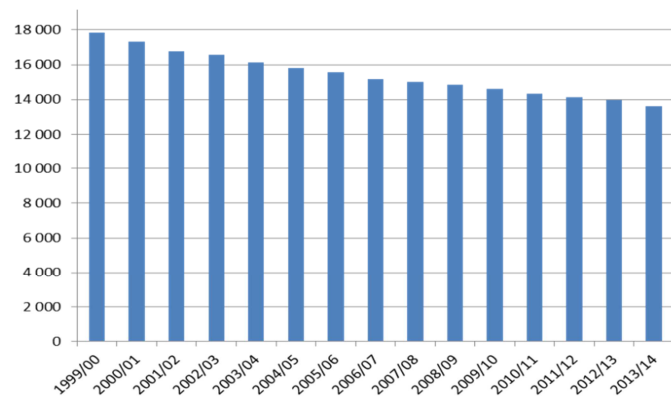
## Proposition Tarifs 2014/2015 – Budget Service Dégâts

Cotisation départementale Grand gibier	20,00 €
Participation Plan de chasse Cerf	83,00 €
Participation Plan de chasse Daguét	63,00 €
Participation Plan de chasse Biche	63,00 €
Participation Plan de chasse Faon de Biche	33,00 €
Participation Plan de chasse Cerf indéterminé	63,00 €
Participation Plan de chasse Chevreuil	20,00 €
Participation Plan de chasse Daim	43,00 €

## BILAN ACTIVITÉ DU GUICHET UNIQUE

La diminution des ventes de validations indique une baisse constante du nombre de chasseurs dans notre département. Sur la saison 2013/2014, 13618 validations ont été délivrées par la FDC31, soit une baisse de 337 titres. Cette diminution de 2,4 % par rapport à 2012-2013 et plus forte que la baisse des timbres Grand gibier qui n'est que de 1,22%.

Notons toutefois que le nombre de nouveaux chasseurs est en progression et permet d'atténuer sensiblement la diminution des ventes de validations.



Évolution du nombre des chasseurs en Haute-Garonne.

Type de Validation	2012/2013	2013/2014	Ecart
<b>Service Général</b>			
Validation départementale	12 244	11 946	- 298
Validation nationale dont nouveaux chasseurs	1 711	1 672	- 39
<b>TOTAL GENERAL (sans temporaires)</b>	<b>13 955</b>	<b>13 618</b>	<b>- 337</b>
<b>Service Dégâts de Gibier</b>			
Cotisation Grand Gibier 31	9 956	9 835	- 121

# RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES

## Sanglier

Cette année les prélèvements sont proches de ceux réalisés l'année dernière : environ 3700 animaux prélevés.

La surface détruite en maïs a augmenté de 100 ha à 120 ha, alors que les indemnisations ont diminué de 19 %. Cela s'explique par le prix du quintal de maïs qui, entre 2012 et 2013, a chuté de 34%.

### Réforme de l'indemnisation des dégâts :

La procédure d'indemnisation des dégâts de grand gibier a été réactualisée. Depuis plusieurs années, chasseurs et agriculteurs ont négocié des changements, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les nouvelles dispositions modifient assez sérieusement la procédure, tant sur la partie administrative que de terrain, aussi bien pour la Fédération des chasseurs que pour les agriculteurs.

Un des points clé de cette réforme, est la définition du seuil minimum indemnisable. Ce seuil est fixé à 3% de la surface de la parcelle culturale : si le seuil est supérieur à 3% le réclamant est indemnisé, dans le cas contraire le montant de l'indemnisation doit être supérieur à 230 €.

Si ces 2 critères ne sont pas recevables, les frais d'expertises sont à la charge du déclarant.

Une autre nouveauté non négligeable : en cas de déclaration abusive, les agriculteurs peuvent être amenés à rembourser les frais d'expertise.

Ces remboursements ne seront pas réclamés aux agriculteurs pour la saison 2014, pour se donner le temps d'informer les déclarants sur l'impact de cette réforme.

### Réforme du fonctionnement des Unités de Gestion

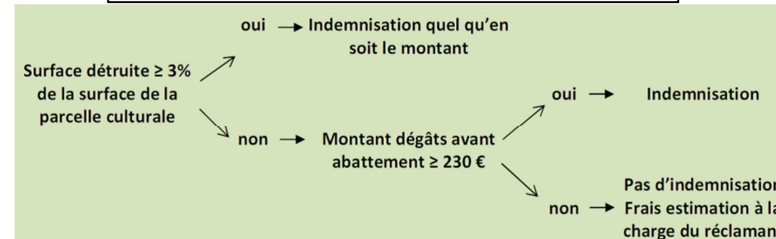
La définition des UG en dépassement a été remise en question pour mieux localiser les secteurs à problèmes. Jusqu'à présent les mesures étaient prises à l'échelle de tous les territoires de l'UG, à partir de cette année, elles s'appliquent uniquement aux communes identifiées comme « Points noirs ».

La Fédération souhaite soutenir les gestionnaires de ces territoires, en mettant tout en œuvre pour rétablir l'équilibre entre la population de sanglier et son environnement.

Une analyse plus fine de chaque zone en points noirs, sera menée par la Fédération sur les aspects cynégétiques et sur la recherche de causes extérieures d'origines diverses (zones action chasse interdite ou difficile). Ce travail sera mené en concertation avec l'Administration.



### Définition du seuil minimum des dégâts



## Isard



**Attributions :** L'enneigement exceptionnel du printemps 2013, ne nous a pas permis de réaliser les comptages habituels. En l'absence d'informations, il a été décidé de reconduire à l'identique le Plan de chasse de la saison précédente, soit 135 isards.

**Réalisations :** Il y aura probablement une faible réalisation. Suite à la propagation de la pestivirus sur un nouveau massif, les chasseurs ont souhaité stopper les prélèvements pour préserver l'espèce.

Aujourd'hui cette maladie sévit sur les unités de gestion de : Luchon, Burat, et Cagire. Seule l'unité de Gestion de Melles est pour l'instant épargnée.

Cette année, nous espérons pouvoir réaliser tous les comptages pour mesurer l'état de la population, et proposer des prélèvements adaptés.



# Chevreuil

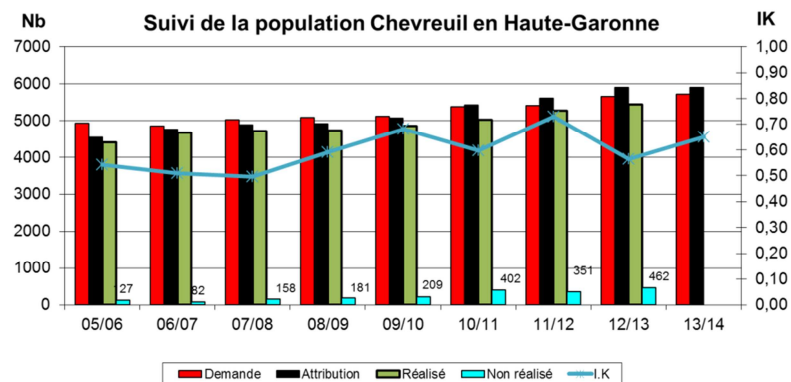
Attributions : 5907    Réalisé à 90%

Le Plan de chasse est identique à l'an dernier, et a laissé la population des chevreuils progresser comme en témoignent les comptages. Le graphique ci-contre traduit cette évolution. À l'exception des Pyrénées, cette augmentation est enregistrée dans tous les pays cynégétiques du département.

Rappelons que l'IK (Indice Kilométrique) est calculé sur la formule suivante : nombre de chevreuils vus au kilomètre parcouru. Cette année on enregistre une nouvelle progression de l'IK par rapport à l'an dernier, mais sa tendance se stabilise.

On est peut être en phase de rééquilibrage des densités de population par zones dans notre département...

Tir d'été : C'est un mode de chasse en constante progression, il a été attribué cette saison 1000 bracelets pour la période estivale. Cela représente environ 17% du Plan de chasse départemental.

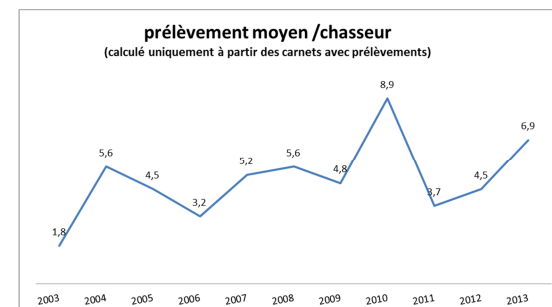


# Bécasse des bois

## Situation Bécasse : migration exceptionnelle

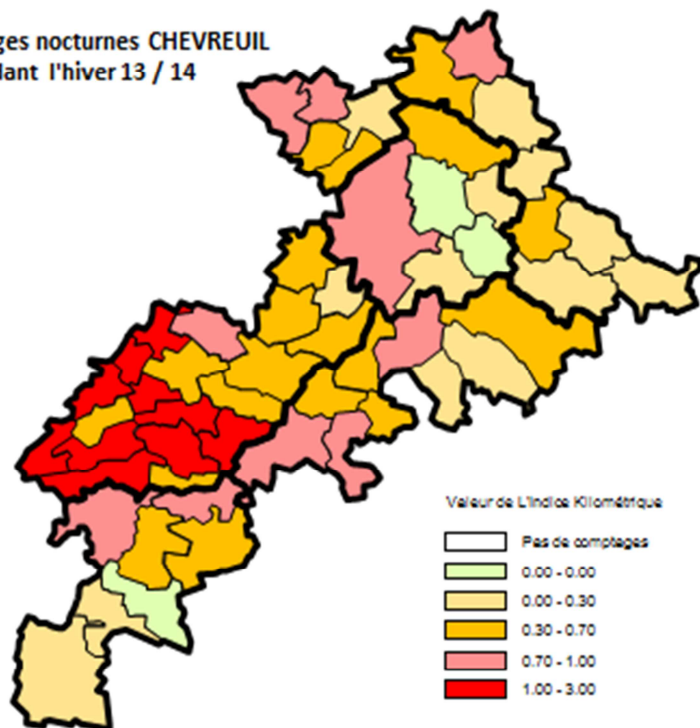
L'analyse des carnets retournés permet d'obtenir des informations intéressantes sur cet oiseau. L'exploitation des données indique que le prélèvement moyen par chasseur en 2013-2014, est le plus élevé des 3 dernières années avec près de 7 bécasses.

Cette saison, 25% des chasseurs ont prélevé plus de 10 oiseaux, alors que la saison précédente cette catégorie de spécialistes ne représentait que 12.6% d'entre eux.



Les prélèvements ont débuté la 2<sup>ème</sup> décennie de novembre avec un pic à la fin du mois, puis les oiseaux ont quitté notre territoire en décembre-janvier.

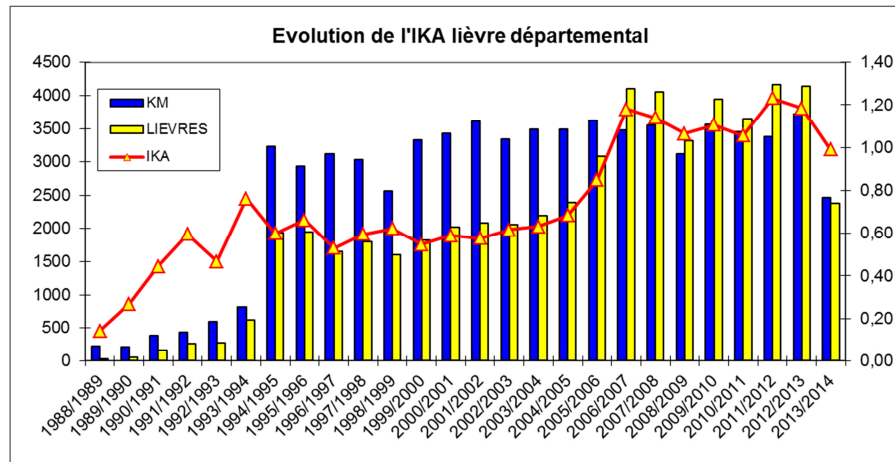
Résultats des comptages nocturnes CHEVREUIL réalisés pendant l'hiver 13 / 14



# Lièvre

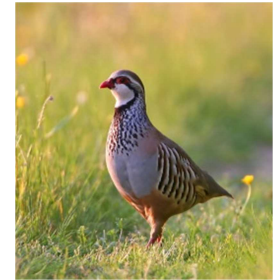
La courbe d'évolution de l'espèce lièvre sur les 10 dernières années montre qu'après une forte progression entre 2005 et 2008, et une stabilisation jusqu'en 2012, la tendance est à la baisse.

Ce constat n'est pas homogène sur tout le département, ni même dans chaque pays cynégétique. Certains secteurs sont en progression, alors que d'autres chutent de plus de 30%.



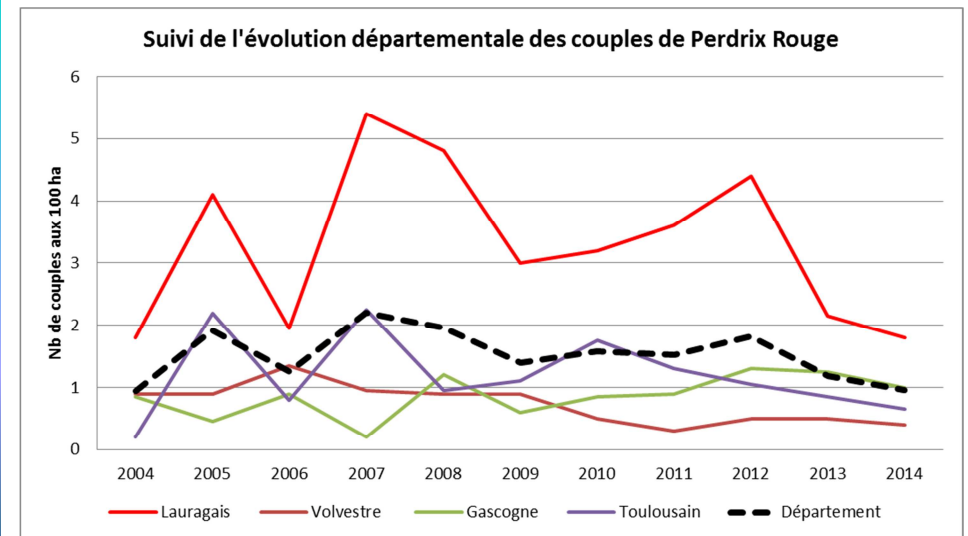
La méthode de comptage a été adaptée aux nouvelles missions demandées aux techniciens de la Fédération. Les 200 comptages réalisés sur 2 ans sont maintenant répartis sur 3 ans, d'où cette diminution du nombre de km parcourus.

A l'initiative du Président de la FDC31, les ACCA qui désirent garder la même fréquence de comptage qu'avant, peuvent les réaliser eux-mêmes avec le soutien administratif et matériel (spots, gyrophares) de la Fédération.



# Perdrix rouge

Voici 10 ans que la Fédération et les chasseurs, effectuent des comptages de perdrix rouge sur l'ensemble du département. L'heure est au bilan !



La situation départementale a peu évolué durant toute cette période. On constate que le Lauragais reste le pays où les densités de perdreaux sont les plus élevées. Les fluctuations annuelles enregistrées sont dues à la qualité de la reproduction. Les deux dernières années, où les conditions météo ont été particulièrement difficiles, le démontrent.

Ce suivi réalisé depuis 10 ans met en évidence que cette espèce est tributaire de la qualité des territoires et de sa gestion cynégétique. Tous les ans, les comptages effectués sont une aide précieuse pour adapter les prélèvements établis au sein des GIC.

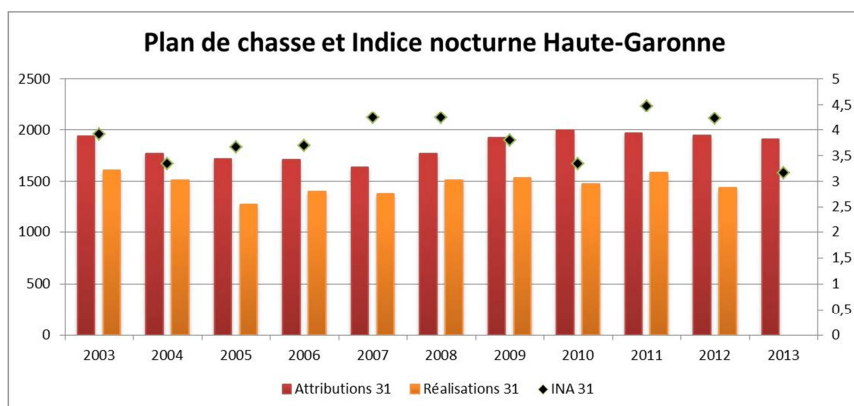
## Cerf

Attributions : 584 cerfs, 588 biches, 443 faons et 48 indéterminés, soit 1663 animaux.

Nous constatons que les attributions ont baissé de 18% par rapport à la saison dernière, conformément aux résultats des comptages de nuit et des difficultés de réalisation du plan de chasse de l'an passé. Nous avons rééquilibré également les attributions entre cerfs et biches (sexe-ratio), pour être dans le respect de la nature.

Réalisations : à ce jour toutes les informations ne nous sont pas parvenues, nous espérons atteindre le minimum des attributions dans le meilleur des cas. La baisse des attributions appliquée en 2013, devrait probablement se confirmer pour la saison à venir, essentiellement dans les zones à forts prélèvements.

Sur le massif de Gar-Cagire nombreux sont les attributaires qui souhaitent profiter de cette diminution pour appliquer une gestion plus qualitative de l'espèce (pour épargner certains animaux et restructurer la population). La Fédération souhaite accompagner cette démarche en proposant une nouvelle catégorie de bracelets.



### Deux nouveautés en projet :

A partir de la saison 2015-2016, il sera instauré un bracelet Daguët et Bichette dont l'objectif principal est de faciliter le vieillissement de la population.

Pour faciliter les prélèvements dans les zones à faible densité, la Fédération recherche à mutualiser les réalisations des prélèvements au sein des Unités de Gestion Cerf.

## Les galliformes de montagne

On compte 3 espèces de galliformes de montagne : le Lagopède alpin, le Grand Tétrás (coq de bruyère) et la Perdrix grise.

Pour chacune de ces espèces, un suivi spécifique est réalisé pour évaluer l'importance des populations afin de permettre aux gestionnaires cynégétiques de déterminer les prélèvements admissibles.

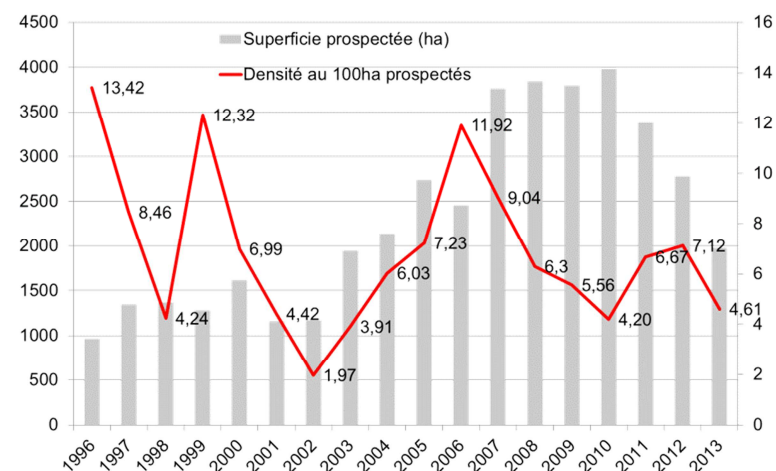
Lagopède alpin : En 2013 nous avons enregistré un indice de reproduction exceptionnellement élevé. Toutefois, pour conserver cette espèce, nous avons maintenu l'absence de prélèvements pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

Le Grand Tétrás : Les conditions climatiques désastreuses du printemps 2013, laissaient prévoir une mauvaise reproduction de cette espèce. Les comptages du mois d'août ont confirmé cette suspicion. Malgré l'absence d'attribution depuis plus de 12 ans, on ne remarque pas d'amélioration dans l'évolution de l'espèce sur notre département.

La Perdrix grise : Tout comme le Grand Tétrás, les conditions météo ont joué sur la reproduction des perdrix grises de montagne. La densité de 4,6 oiseaux aux 100 ha est une des plus mauvaises depuis ces 20 dernières années.

Conformément à ces résultats, la CDCFS a attribué un des plus faible PMA : 2 oiseaux par chasseur. Cet automne 2013, 93 perdrix ont été prélevées sur nos montagnes. Ce chiffre est constant depuis 5 ans.

### Suivi de la population de Perdrix grises de montagne





# RAPPORT FINANCIER

## Compte de Résultat Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013 Service Général - Charges

	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
<b>60 - ACHATS</b>	<b>130 880.90</b>	<b>128 531.91</b>	<b>64 - FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>733 141.97</b>	<b>781 957.36</b>
Variation de stock document FPC	-1 033.00	1 356.70	Rémunération et charges Personnel	733 141.97	781 957.36
Prestations de service	6 083.98	2 000.00			
Programme Gallipyr	11 916.03	14 692.62			
Fournitures non stockables	39 237.89	34 674.38	<b>65 - GESTION COURANTE</b>	<b>82 464.22</b>	<b>55 804.49</b>
Fournitures adm, entretien, équipements	15 290.66	18 714.91	Subventions aux adhérents	25 099.93	4 437.20
Matériel Piégeage	21 944.26	24 240.28	Subventions aux G.I.C.	15 287.66	8 995.50
Documentation Permis de Chasser	4 918.19	2 385.00	Subventions Manifestations Canines	6 508.00	5 680.00
Opérations lagopèdes	-	5 706.08	Subventions à divers organismes	13 150.00	8 550.00
Achat PC petit gibier, CPU, Suivi gibier	19 337.27	14 126.41	Subvention Projet photovoltaïque	2 959.00	
Autres achats compte de tiers	13 185.62	10 635.53	Contrats Jachères	8 487.80	9 900.50
			Subvention Gestion Durable petit gibier	-	5 032.00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>116 776.85</b>	<b>79 268.07</b>	Abattement sur cotis statutaires	3 622.50	10 828.22
Sous traitance routage affranch Orsud	30846.18	-	Remb permis de chasser	2 104.33	920.57
Locations	11 851.20	10 189.20	Gestion du Vernet	5 245.00	1 460.50
Ent répar biens immob, mat, véhicules	18 761.39	20 557.94	<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>8 352.34</b>	<b>2 026.23</b>
Frais de Maintenance	28 439.55	24 540.61	Intérêts des emprunts	8 352.34	2 026.23
Assurances	17 603.85	16 768.35			
Documentation Technique, Générale	1 707.95	1 413.64	<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 421.74</b>	<b>1 951.53</b>
Formation Permis de Chasser	7 566.73	5 798.33	Charges exceptionnelles diverses	2 421.74	1 951.53
<b>62 - AUTRES SERV EXTERIEURS</b>	<b>255 346.42</b>	<b>285 636.05</b>	<b>68 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>99 916.13</b>	<b>74 276.43</b>
Honoraires	17 078.01	7 649.60	Dotations amortissements	99 916.13	74 276.43
Inform, publications, relations publ	26 271.74	44 131.03			
Déplacements, missions, indemnités	58 541.34	62 475.91	<b>69 - IMPOTS / SOCIETES</b>	<b>5 783.00</b>	<b>16 122.00</b>
Réceptions, Assemblée Générale	20 575.64	18 039.41	Impôts sur Sociétés	5 783.00	16 122.00
Frais postaux, télécommunications	26 643.17	49 858.53			
Services bancaires et assimilés	479.78	41.42	<b>TOTAL COMPTES DE CHARGES</b>	<b>1 491 175.90</b>	<b>1 481 331.43</b>
Cotisation Féd Rég. Chasseurs	56 081.81	38 170.00			
Cotisation Féd Nat. Chasseurs	39 771.20	55 004.40			
Cotisations divers organismes	9 903.73	10 265.75			
<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>56 092.33</b>	<b>55 757.36</b>			
Taxes sur sal et formation continue	38 927.00	44 287.86			
Autres impôts et taxes	17 165.33	11 469.50			

## Compte de Résultat Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013 Service Général - Produits

	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
<b>70 - VENTES</b>	<b>104 248.88</b>	<b>102 213.80</b>	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>50 761.28</b>	<b>76 439.13</b>
Ventes plan de chasse petit gibier	2 897.60	3 322.80	Placements Titres immobilisés	50 761.28	76 439.13
Frais de dossier Guichet Unique	21 380.68	25 659.88			
Expertises naturalistes, environnement	12 177.00	-			
Prestations service (RFF - IFPC)	7 940.00	13 165.00			
Matériel de piégeage	21 944.36	15 196.48			
Plaques signalisation	2 322.80	976.20			
Equipements, habillement					
Sécurité	2 498.90	3 022.70			
Manuels Permis Chasser et autres Ventes	4 433.52	3 783.26			
Produits Activités annexes	28 654.02	37 067.48			
<b>74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>110 692.67</b>	<b>141 592.46</b>	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>9 800.00</b>	<b>16 539.00</b>
Subvention Etat Guichet Unique	54 992.00	55 600.00	Autres produits exc/opération de gestion	9 800.00	16 539.00
Subvention FNC excédent budget lapin	-	11 505.45			
Subvention Collectivités territoriales	4 358.80	9 874.21			
ONCFS Convention Ours	24 672.45	36 622.91			
Chambre Agric Natura 2000					
Lagopèdes	9 390.72	8 990.32			
Subv FRC Probior	412.25	18 646.57			
Subv Gallipyr	8 396.04	353.00			
Subv Educhasnat	8 470.41				
<b>75 - PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>1 044 095.72</b>	<b>1 053 753.84</b>	<b>79 - TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>194 545.17</b>	<b>120 566.48</b>
Timbre fédéral	832 592.00	834 217.00	Indemnités d'assurance	2 610.60	2 388.47
Timbre fédéral Permis National	128 404.00	132 352.00	Indemnités Service Civique	3 580.99	663.33
Timbre fédéral Nouveaux chasseurs	9 315.00	8 118.00	Transfert de charges		
Timbre temporaire 9 jours	1 394.00	1 206.00	Fédé/Dégâts	188 283.58	117 514.68
Timbre temporaire 3 jours	4 788.00	4 896.00	Autres transfert de charges	70.00	-
Autres timbres temporaires	57.00	1 473.50			
Affiliations ACCA Sociétés	63 806.00	70 283.50			
Dommages et intérêts Tribunaux	-	200.00			
Autre produit de gestion courante	3 739.72	1 007.84			
			<b>TOTAL COMPTES DE RECETTES</b>	<b>1 514 143.72</b>	<b>1 511 104.71</b>



COMPTABILITE GENERALE	2012/2013	2011/2012
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 514 143.72</b>	<b>1 511 104.71</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 491 175.90</b>	<b>1 481 331.43</b>
<b>RESULTAT SERVICE GENERAL</b>	<b>22 967.82 €</b>	<b>29 773.28 €</b>



**Compte de Résultat**  
**Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013**  
**Service Dégâts - Charges**



**Compte de Résultat**  
**Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013**  
**Service dégâts - Produits**

	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
<b>601 - Indemnisations Dégâts</b>	<b>233 735.85</b>	<b>185 659.53</b>	<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>11 614.75</b>	<b>6 761.82</b>
<i>Indemn dégâts grand gibier, sangliers</i>	233 735.85	185 659.53	<i>Taxes sur salaires et Formation continue</i>	9 591.15	5 773.39
<b>60 - ACHATS</b>	<b>33 976.07</b>	<b>26 694.11</b>	<i>Autres impôts et taxes</i>	2 023.60	988.43
<i>Fournitures non stockables</i>	7 390.25	4 275.78	<b>64 - FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>132 370.84</b>	<b>83 359.87</b>
<i>Fournitures administratives, équipem</i>	2 563.78	2 729.15	<i>Rémunérations et charges</i>	132 370.84	83 359.87
<i>Achats plan chasse grand gibier</i>	14 180.10	13 962.39	<b>65 - GESTION COURANTE</b>	<b>201.02</b>	<b>515.00</b>
<i>Autres achats protection cultures</i>	9 841.94	5 726.79	<i>Subvention Protection dégâts de gibier</i>	201.02	350.00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>12 973.98</b>	<b>5 866.72</b>	<i>Abattement sur cotisations statutaires</i>		165.00
<i>Locations</i>	472.96	202.53	<b>68 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>116 590.82</b>	<b>14 820.09</b>
<i>Entretien répar matériel et véhicules</i>	4 805.07	2 832.43	<i>Dotations amortissements</i>	23 824.27	14 820.09
<i>Frais de maintenance</i>	5 744.55	1 765.43	<i>Dotations prov - risques &amp; charges d'exploitation</i>	92 766.55	
<i>Assurances</i>	1 951.40	1 066.33	<b>69 - IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>1 611.00</b>	<b>1 541.00</b>
<b>62 - AUTRES SCS EXTERIEURS</b>	<b>21 773.40</b>	<b>12 171.93</b>	<i>Impôts sur les Sociétés</i>	1 611.00	1 541.00
<i>Honoraires exp compt, com. Comptes</i>	2 313.66	722.34	<b>TOTAL COMPTES DE CHARGES</b>	<b>564 847.73</b>	<b>337 390.07</b>
<i>Honoraires estimateurs</i>	6 770.37	3 950.96			
<i>Déplacements Missions Pers Tech</i>	6 781.30	3 798.26			
<i>Déplacements estimateurs</i>	3 253.44	1 899.89			
<i>Frais Postaux, Télécommunications</i>	2 512.27	1 800.60			
<i>Services bancaires</i>	142.36	-0.12			

	2012/2013	2011/2012
<b>70 - RESSOURCES POUR INDEMNISATIONS</b>	<b>390 968.50</b>	<b>394 097.50</b>
<i>Timbre grand gibier 31</i>	149 250.00	150 645.00
<i>Timbre grand gibier temporaire et NC</i>	1 480.50	3 380.50
<i>Part timbre fédéral affecté aux dégâts</i>	13 955.00	14 134.00
<i>Contribution plan de chasse</i>	226 283.00	225 938.00
<b>74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 267.58</b>	<b>42 804.37</b>
<i>Fonds de péréquation</i>	36 267.58	42 804.37
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>16 216.33</b>	<b>16 813.41</b>
<i>Revenus des titres immobilisés</i>	16 216.33	16 813.41
<b>TOTAL COMPTES DE RECETTES</b>	<b>443 452.41</b>	<b>453 715.28</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>443 452.41 €</b>	<b>453 715.28 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>564 847.73 €</b>	<b>337 390.07 €</b>
<b>RESULTAT SERVICE DEGATS</b>	<b>- 121 395.32 €</b>	<b>116 325.21 €</b>

<b>Compte de résultat consolidé</b>		
<b>Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013</b>		<b>2011/2012</b>
<b>Service Général et Service Dégâts</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 957 596.13 €</b>	<b>1 964 819.99 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 056 023.63 €</b>	<b>1 818 721.50 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-98 427.50 €</b>	<b>146 098.49 €</b>

## Bilan Consolidé au 30/06/2013

### Service Général et Service Dégâts

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	965 668.98	970 003.73	<i>Fonds associatif sans droit de reprise</i>	427 847.02	427 847.02
<i>Immobilisations financières</i>	5 405.41	34 741.77	<i>Réserves immobilisées</i>	984 590.46	984 590.46
			<i>Réserves de gestion</i>	1 513 206.75	1 367 108.26
			<i>Autres Réserves</i>	30 489.80	30 489.80
			<i>Résultat Déficitaire</i>	-98 427.50	146 098.49
			<i>Subventions d'investissement</i>	4 383.20	4 383.20
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>971 074.39</b>	<b>1 004 745.50</b>	<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>2 862 089.73</b>	<b>2 960 517.23</b>
<i>Stock</i>	2 919.00	1 886.00	<i>Provisions pour indemn dégâts</i>	92 766.55	
			<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>92 766.55</b>	
<i>Créances d'exploitation</i>	90 578.05	75 322.60	<i>Emprunts &amp; dettes</i>	286 325.27	232 582.33
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 333 876.41	2 331 518.44	<b>EMPRUNTS</b>	<b>286 325.27</b>	<b>232 582.33</b>
<i>Disponibilités</i>	105 740.18	85 147.88	<i>Dettes d'exploitation</i>	211 514.23	311 914.55
<i>Charges constatées d'avance</i>	15 768.02	18 727.88	<i>Produits constatés d'avance</i>	67 260.27	12 334.19
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 548 881.66</b>	<b>2 512 602.80</b>	<b>DETTES</b>	<b>278 774.50</b>	<b>324 248.74</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 519 956.05</b>	<b>3 517 348.30</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 519 956.05</b>	<b>3 517 348.30</b>



# Budgets Prévisionnels du 1er Juillet 2014 au 30 Juin 2015

## Service Général

Comptes de Charges		Comptes de Recettes	
60 - Achats	163 400 €	70 - Ventes	141 500 €
61 - Services Extérieurs	111 300 €	74 - Subventions d'exploitation	119 000 €
62 - Autres Services Extérieurs	259 600 €	75 - Autres Produits de Gestion courante	1 021 200 €
63 - Impôts et Taxes	55 250 €	76 - Produits Financiers	47 000 €
64 - Charges de Personnels	715 500 €	77 - Produits Exceptionnels	2 000 €
65 - Autres Charges de Gestion courante	111 200 €	79 - Transferts de Charges	195 000 €
66 - Charges Financières	9 450 €		
68 - Amortissements Provisions	93 000 €		
69 - Impôts Sociétés	7 000 €		
<b>Total Charges</b>	<b>1 525 700 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 525 700 €</b>
<b>Résultat Prévisionnel 0 €</b>			

## Service Indemnisation des dégâts

Comptes de Charges		Comptes de Recettes	
60 - Indemnisations dégâts et achats protections	233 115 €	70 - Contributions Plan de Chasse et Contributions Chasseurs	417 140 €
61 - Services Extérieurs	13 250 €		
62 - Autres Services Extérieurs	21 550 €	74 - Subventions d'Exploitation	38 000 €
63 - Impôts & Taxes	11 500 €	76 - Produits financiers	15 000 €
64 - Charge de Personnel	133 000 €		
65 - Autres Charges de Gestion Courante	225 €		
68 - Amortissements Provisions	56 000 €		
69 - Impôts sur les sociétés	1 500 €		
<b>Total Charges</b>	<b>470 140 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>470 140 €</b>
<b>Résultat Prévisionnel 0 €</b>			



# OUVERTURE – CLOTURE saison 2014 - 2015

Ouverture générale : 14 septembre 2014 à 7h

Clôture générale : 28 février 2015 au soir



## PETIT GIBIER SEDENTAIRE



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
<b>Perdrix Rouge Perdrix Grise</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>16.11.2014</b>	Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial et les enclos de chasse attenants à une habitation, définis à l'article L424-3 du code de l'environnement, la chasse des oiseaux d'élevage d'espèces suivantes : perdrix rouge, perdrix grise et faisan de chasse, sera autorisée jusqu'au 28 février 2015.
<b>Faisan</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>18.01.2015</b>	
<b>Lièvre</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>31.01.2015</b>	Tir du lièvre autorisé uniquement du <b>5 octobre au 21 décembre 2014 inclus.</b>
<b>Lapin de Garenne</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>31.01.2015</b>	
<b>Renard</b>	<b>01.06.2014</b>	<b>13.09.2014</b>	Chasse à l'approche ou à l'affût autorisée pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir d'été chevreuil ou du sanglier à compter du 1 juin et à compter du 15 août 2014 lors de la chasse au sanglier.
	<b>14.09.2014</b>	<b>28.02.2015</b>	Chasse autorisée tous les jours. La chasse en temps de neige du renard est autorisée.
<b>Blaireau - Belette - Fouine - Hermine - Martre - Vison d'Amérique - Putois</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>28.02.2015</b>	
<b>Corbeau Freux - Corneille Noire - Etourneau - Geai - Pie Bavarde</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>28.02.2015</b>	Du 12 janvier au 28 février 2015, la chasse de ces espèces ne pourra être pratiquée qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme, sans chien, fusil déchargé et sous étui à l'aller et au retour.
<b>Ragondin - Rat Musqué</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>28.02.2015</b>	A partir du 12 janvier 2015, uniquement aux abords des cours d'eau et plans d'eau. Chasse en temps de neige autorisée.





# GRAND GIBIER



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Sanglier	Plan de gestion départemental : conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral. Plan de gestion réserve de chasse «Forêt domaniale de Luchon» : conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral. Tir à balles ou à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée. <b>L'agrainage du sanglier est interdit toute l'année sauf autorisation administrative.</b>		
	01.06.2014	14.08.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	15.08.2014	28.02.2015	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
Cerf - Biche	Plan de chasse légal. Tir à balles ou tir à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée.		
	01.09.2014	13.09.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	14.09.2014	28.02.2015	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
Chevreuil	Plan de chasse légal. Tir à balles, à l'arc ou à plombs n° 1, 2, 3. Chasse en temps de neige autorisée .		
	01.06.2014	13.09.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	14.09.2014	28.02.2015	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
Daim	14.09.2014	28.02.2015	Plan de chasse légal. Tir à balles ou tir à l'arc.

La chasse en battue du grand gibier (cerf, chevreuil et sanglier) et du renard est soumise au respect de l'arrêté du 9 juillet 2007

# GIBIER DE MONTAGNE



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chasse autorisée uniquement les MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE.			
<b>Isard</b>	<b>14.09.2014</b>	<b>02.11.2014</b>	<p>Plan de chasse légal. Présentation obligatoire des isards prélevés au correspondant local habilité par la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne. Chasse autorisée en temps de neige. Tir à balles ou à l'arc. Traque et battue interdites. Dans le cadre de la réintroduction de l'isard dans le massif du Hourmigué, il est interdit de chasser cette espèce dans cette unité de gestion (limite Sud = RD 618 ; limite Est = rivières PIQUE et GARONNE; limites Ouest et Nord = limite du département des Hautes- Pyrénées). Le tir de tout isard muni de collier est interdit sur tout le département.</p>
<b>GALLIFORMES DE MONTAGNE (Perdrix Grise, Grand Tétrás, Lagopède)</b>			Carnet de prélèvement obligatoire. Un prélèvement pourra être autorisé par Arrêté Préfectoral spécifique en fonction de l'état des populations et du succès de leur reproduction (Publication de l'Observatoire des Galliformes de Montagne).
<b>Perdrix grise de montagne</b>	<b>21.09.2014</b>	<b>26.10.2014</b>	Les lâchers de perdrix grises d'élevage sont interdits sur les cantons d'Aspet, Barbazan, Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat et Salies-du-Salat.
<b>Lagopède</b>	<b>21.09.2014</b>	<b>19.10.2014</b>	
<b>Grand Tétrás</b>	<b>28.09.2014</b>	<b>19.10.2014</b>	Tir des poules et des coqs non maillés interdit.



## OISEAUX DE PASSAGE

Rappel : les dates de chasse sont fixées par des Arrêtés Ministériels :  
Arrêté ministériel du 24 mars 2006 (ouvertures) et Arrêté du 19 janvier 2009 (fermetures)



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Caille des Blés	30.08.2014	20.02.2015	Avant le 14 septembre 2014, les Tourterelles des Bois ne pourront être chassées qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme. La chasse ne peut être pratiquée qu'à plus de 300 m de tout bâtiment
Tourterelle des Bois	30.08.2014	20.02.2015	
Tourterelle Turque	14.09.2014	20.02.2015	
Bécasse des Bois	14.09.2014	20.02.2015	Plan de gestion cynégétique (Quota annuel 30 oiseaux, journalier 3 oiseaux)
Pigeon Biset	14.09.2014	10.02.2015	Du 11 février au 20 février Chasse autorisée au posé, dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
Pigeon Colombin	14.09.2014	10.02.2015	
Pigeon Ramier (Palombe)	14.09.2014	10.02.2015	
Grives et Merles	14.09.2014	10.02.2015	
Alouette des Champs	14.09.2014	31.01.2015	

## CHASSE À COURRE

Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2014	31.03.2015	Équipages titulaires d'une attestation de meute de vènerie



## VENERIE SOUS TERRE



Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2014	15.01.2015	Équipages titulaires d'une attestation de meute de vènerie Réouverture du 15 mai à l'ouverture générale pour le Blaireau

## Responsable des Services

**Sébastien DEJEAN**

Coordination de l'ensemble des services de la FDC 31  
Relations avec le Président et le Conseil d'administration

## Accueil physique et téléphonique

Laëtitia Monnier – Emilie Subra – Audrey Izard – Annick Mulot

Service Adhérent	Service Formation	Service Plan de Chasse Dégâts Gibier	Service Suivi Faune Sauvage	Service Plan de Gestion	Service Environnement	Service Communication	Service Guichet unique	Service Comptabilité
Coordinateur <i>Fabrice Aliacar</i>	Coordinateur <i>Fabrice Aliacar</i>	Coordinateur <i>Henri Goizet</i>	Coordinateur <i>Henri Goizet</i>	Coordinateur <i>Arnaud Gaujard</i>	Coordinateur <i>Arnaud Gaujard</i>	Coordinateur <i>Henri Goizet</i>	Coordinatrice <i>Nadine Dicostanzo</i>	Coordinatrice <i>Nadine Dicostanzo</i>
Conseil juridique <i>Fabrice Aliacar</i>	Organisation pratique <i>Michael Lapeyrade</i>	Gestion technique <i>Florian Arroyo</i>	Gestion technique <i>Cédric Cabal</i>	Gestion technique <i>Arnaud Gaujard</i>	Gestion technique <i>Arnaud Gaujard</i>	Gestion des publications <i>Annick Mulot</i>	Secrétariat et validations <i>Audrey Izard</i>	Comptabilité générale et guichet unique <i>Nadine Dicostanzo</i>
Espace adhérent <i>Laëtitia Monnier Annick Mulot</i>	Gestion administrative <i>Laëtitia Monnier Audrey Izard</i>	Gestion administrative <i>Laëtitia Monnier Emilie Subra</i>	Gestion administrative <i>Emilie Subra Audrey Izard</i>	Gestion administrative <i>Emilie Subra Audrey Izard Laëtitia Monnier</i>	Gestion administrative <i>Emilie Subra Audrey Izard Laëtitia Monnier</i>			
Cartographie <i>Annick Mulot Florian Arroyo</i>	Formateurs <i>Michael Lapeyrade Fabrice Aliacar Geoffrey Darmani Romain Mongeot</i>	Estimateurs <i>Florian Arroyo Henri Goizet Cédric Cabal Michael Lapeyrade Geoffrey Darmani Romain Mongeot</i>	Techniciens <i>Florian Arroyo Henri Goizet Cédric Cabal Fabrice Aliacar Michael Lapeyrade Geoffrey Darmani Romain Mongeot</i>	Intervention, expertise milieux <i>Romain Mongeot Geoffrey Darmani</i>	Intervention, expertise milieux <i>Romain Mongeot Geoffrey Darmani</i>			

## FEDERATION DES CHASSEURS de la HAUTE-GARONNE Organigramme des SERVICES

Siège : 17 avenue Jean Gonord – BP 85861  
31500 TOULOUSE  
Tél : 05 - 62 - 71 - 59 – 39  
@ : fdc31@chasseurdefrance.com

Annexe : Impasse de la Chapelle  
31800 VILLENEUVE de RIVIERE  
Tél : 05 - 62 - 00 - 81 – 03

Retrouvez les informations de la Fédération de Chasse 31 :

- sur notre site internet



- et sur votre Espace adhérent



accessible à partir du site internet.